



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES-D'ARMOR

## FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

(Art R414-23 code de l'environnement)



NATURA 2000 Courrier arrivé le

10 SEP. 2021

### Notice d'information

SPLUI/ADS

En application du droit européen, le décret n° 2010-365 du 09 avril 2010 a défini les activités soumises à évaluation d'incidences lors qu'elles se situaient sur des sites Natura 2000. Ce décret est complété par des arrêtés préfectoraux : arrêté de la Préfecture de Région et arrêté de la Préfecture maritime de l'Atlantique.

Pour savoir si votre projet a lieu sur un site Natura 2000 ou à proximité,

#### Sur le site de la DREAL :

[http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature\\_Paysage.map](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map)

Dans légende, vous cochez « Natura 2000 » dans la rubrique « Nature et biodiversité » et décochez les autres zones protégées. Vous pouvez choisir comme fond de carte : l'IGN ou l'orthophoto (à partir de 1/25000<sup>ème</sup>) selon l'échelle que vous choisirez. Vous pouvez zoomer sur la carte en choisissant la commune.

#### Sur le site du Géoportail :

<http://www.geoportail.fr/visu2D.do?ter=metropole>

Dans catalogue, vous cochez « Natura 2000 » dans la rubrique « Sites protégés ». Vous pouvez choisir comme fond de carte entre l'IGN et la photographie aérienne.

#### 1° Description du projet

Pour réaliser la cartographie, aidez-vous de ces sites internet.

#### 2° Description du ou des sites Natura 2000 concernés

Pour cette partie, aidez-vous des sites internet présentés ci-dessus. Il est également préconisé de contacter l'opérateur Natura 2000 du ou des sites concernés.

Pour en savoir plus sur les sites Natura 2000,

#### Sur le site de la DREAL :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r94.html>

La légende de la carte vous indique si le site a été désigné Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux (1979) en Zone de protection spéciale (ZPS) et/ou au titre de la Directive Habitats (1992) en Zone spéciale de conservation (ZSC).

*Pour information, ZPS + ZSC = Réseau européen Natura 2000*

Sur la carte, vous pouvez accéder à la fiche correspondante au site Natura 2000 en cliquant dessus. Vous pourrez sur cette fiche télécharger le document d'objectifs du site (diagnostic et préconisations), trouver le nom de l'opérateur Natura 2000 lorsqu'il a été désigné.

#### Sur le site national Réseau Natura 2000 :

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/region/53/bretagne>

Des informations sur les habitats et espèces

#### 3° Analyse des éventuelles incidences de la manifestation sur les habitats et espèces

Pour remplir cette partie, il est préconisé de contacter l'opérateur Natura 2000 du ou des sites concernés. Veuillez trouver un exemple de tableau rempli sur les pages suivantes.

## Contacts opérateurs Natura 2000 du département des Côtes-d'Armor

Dépt	N° SIC	N° ZPS	Dénomination du site	OPERATEUR	Adresse / contact
22, 56, 29	FR5300003		Complexe de l'est des Montagnes Noires		
22	FR5300007		Têtes des bassins versant du Blavet et de l'Hyères	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	Pôle de Callac – Parc d'activité de Kerguniou - 22160 Callac - Tel. 02 96 45 90 29
22	FR5300008		Rivière Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz, Coat an Hay	Lannion Trégor Communauté	1 rue Monge - BP 10761 - 22307 LANNION Cedex - Tel. 02 96 05 09 00
22	FR5300009		Côte de granit rose - Sept Iles	Lannion Trégor Communauté	1 rue Monge - BP 10761 - 22307 LANNION Cedex - Tel. 02 96 05 09 00
22	FR5310011	FR5310011	Côte de granit rose - Sept Iles		
22	FR5300010		Trégor Goëlo	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)	11, rue de la Trinité – 22200 GUINGAMP - Tel. 02 96 13 59 59
22	FR5310070	FR5310070	Trégor Goëlo		
22	FR5300011		Cap d'Erquy, Cap Fréhel	Syndicat mixte – Grand site Cap d'Erquy Cap Fréhel	Rue Notre Dame - 22240 PLEVENON - Tel. 02 96 41 50 83
22	FR5310095	FR5310095	Cap d'Erquy, Cap Fréhel		
22, 35	FR5300012		Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint Malo et Dinard		
22, 35	FR5310052	FR5310052	Iles de la Colombière, de la Nellière et des haches		
22, 35	FR5300061		Estuaire de la Rance, Ilôts Notre Dame et Chevret	Dinan Agglomération	8, boulevard Simone Veil - CS 56 357 - 22106 DINAN Cedex – Tél :02 96 87 14 14
22, 35	FR5312002	FR5312002	Estuaire de la Rance, Ilôts Notre Dame et Chevret		
22, 56	FR5300035		Forêt de Quénécan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis, gorge du Daoulas	Communauté de communes du Kreiz Breiz	BP 34 – 6 rue Joseph Pennec – 22110 ROSTRENEN – Tel.02 96 29 18 18
22	FR5300036		La Poterie	Lamballe Terre et Mer	41, rue Saint-Martin - 22404 LAMBALLE Cedex - Tel. 02 96 50 13 76
22	FR5300037		Forêt de Lorges, Landes de Lanfains, cimes de Kerchouan	Saint Briec Armor Agglomération	5, rue du 71 <sup>ème</sup> RI - 22000 SAINT BRIEUC – Tél.02 96 77 20 54
22	FR5300062		Etang du Moulin Neuf	Lannion Trégor Communauté	1 rue Monge - BP 10761 - 22307 LANNION Cedex - Tel. 02 96 05 09 00
22	FR5300066		Baie de Saint Briec – Est	Saint Briec Armor Agglomération	5, rue du 71 <sup>ème</sup> RI - 22000 SAINT BRIEUC – Tél.02 96 77 20 54
22	FR5310050	FR5310050	Baie de Saint-Briec – Est		

## Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

Avant de remplir ce formulaire, lire attentivement la notice ci-avant qui vous apportera des liens internet et contacts pour faciliter votre démarche.

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet, en fonction des informations dont il dispose et **à joindre au dossier déposé en Préfecture**. Ce formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur le site natura 2000.

Si une incidence non négligeable est possible, **une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite**.

Coordonnées du service instructeur :

DDTM des Côtes-d'Armor  
1, rue du Parc  
BP 2256  
22022 ST BRIEUC Cedex 1

### **Coordonnées du porteur de projet**

Nom (personne physique ou morale) : ...Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Adresse : ...Délégation Bretagne

Port du Légué – 8 Quai Gabriel Péri

BP 60474

22 194 PLERIN Cédex

.....

.....

Téléphone : 02 96 33 66 32... Fax. : .....

Courriel : .....bretagne@conservatoire-du-littoral.fr\_.....

Nom du projet : Aménagement et valorisation du secteur du Gouffre à Plougrescant



# ETAPE 1 Mon projet et NATURA 2000

## 1 - Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément de ce formulaire.

### a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemples : canalisation d'eau, création d'un pont, manifestation sportive ou culturelle (à préciser : piétons, VTT...), mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc...).

Le projet consiste au réaménagement du site du Gouffre (reprise des cheminements, mise en défens pour préserver les habitats naturels, reprise de la signalétique, protection des espaces naturels...)

### b. Localisation et cartographie

Joindre une **carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitives, chantier, accès) sur une photocopie de carte IGN au 1/25000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.)**.

Le projet est situé :

Nom de la (des) commune(s) : ...Plougrescant N° Département : ...22....  
Lieu-dit : Le Gouffre

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : FR... 5300010

n° de site(s) : FR.....

Hors site(s) Natura 2000  A quelle distance ?

A ..... (m ou km) du site FR.....

A ..... (m ou km) du site FR .....

...

### c. Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

1-Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 11 000 (m<sup>2</sup>) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

temporaire (ex : phase chantier)

< 100 m<sup>2</sup>

de 100 a <1 000 m<sup>2</sup>

de 1 000 a < 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

permanente :

< 100 m<sup>2</sup>

de 100 a <1 000 m<sup>2</sup>

de 1 000 a < 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

Surface totale :

< 100 m<sup>2</sup>

de 100 a <1 000 m<sup>2</sup>

de 1 000 a < 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

X > 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

2- Longueur (si linéaire impacte) : ..... (m.)

3- Nombre de participants :.....

Nombre de spectateurs : .....

4- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, balisage de manifestations, etc.).

Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

- Rénovation ou confortement de sentiers existants en sable goasq 0/15
- Reprise de murets affaissés en pierre sèche
- Transformation de la voirie d'entrée du site en chemin au caractère beaucoup plus naturel (axe central engazonné et bandes de roulement étroites en revêtement enduit tricouche)
- Gestion des eaux de ruissellement par l'intermédiaire de calades en pierre
- Mise en place de clôture monofil pour canaliser le public et faciliter la préservation du milieu
- Rénovation des différents emmarchements présents sur le site afin de faciliter l'accessibilité
- Re végétalisation des zones dégradées par différentes techniques (remottage)
- Décalage des cheminements situés au-dessus d'affouillements liés à placés à trop grande proximité du littoral et du trait de côte
- Création en entrée de site sur le parking de stationnements Vélos et PMR
- Rénovation des zones dégradées du parking (érosion par l'eau de pluie ou passage de véhicules)
- Mise en valeur du petit patrimoine et des points de vue sur le site (puits, terrasse) avec la mise en oeuvre de matériaux simples mais qualitatifs
- Accompagnement des abords de la maison du site afin de permettre l'accès au bâtiment et sa mise en valeur (coordination avec les travaux projetés)
- Traitement des abords des propriétés riveraines pour une meilleure intégration paysagère
- Mise en place d'un drainage sur les sentiers présentant régulièrement de l'humidité
- Refonte de l'ensemble des éléments de signalétique pour assurer une homogénéité de traitement, faciliter la lisibilité des informations et offrir une information de qualité

#### **d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention:**

1- Projet, manifestation :

- diurne  
 nocturne

2- Durée précise si connue : ..... (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois  de 1 an a < 5 ans  
 1 mois a < 1 an  permanent

3- Période ou date précise si connue : .....  
(de tel mois a tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

- Printemps  Automne  
 Ete  Hiver

4- Fréquence :

- unique  chaque année  
 chaque mois  autre (préciser) :

#### **e. Entretien / fonctionnement / rejet**

Préciser si le projet ou la manifestation génère des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

L'objectif du projet est de concilier la conservation des habitats d'intérêt communautaire et la fréquentation de ce site emblématique de la côte du Trégor. Les interventions sont prévues pour ne pas impacter les milieux mais contribuer à leur préservation notamment par la mise en défens et des travaux de reconquête des milieux s'appuyant sur des techniques de génie écologique. Une attention particulière sera demandée aux entreprises retenues pour que les interventions ne soient pas impactantes pour le milieu en veillant notamment à la nature des

engins utilisés, au respect des zones de sensibilité identifiées par le Conservatoire du littoral et Lannion-Trégor Communauté, gestionnaire, au respect des zones de dépôts identifiées. Les travaux sont envisagés plutôt au quatrième trimestre de 2021 voire au premier trimestre 2022 en dehors des périodes de reproduction d'espèces patrimoniales

#### £. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : ..... (en TTC)  
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 5 000 a < 20 000 €

de 20 000 € a < 100 000 €

> a 100 000 €

## 2 - Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Prélèvements d'eau
- Prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales...)
- Démontage de végétation en place et remottage sur site
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Déchets consécutifs à une manifestation (ex : signalétique, déchets plastique...)
- Piétinements
- Bruits
- Autres incidences .....

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :

La zone d'influence estimée du projet est la surface du site soit 10ha. Les effets du chantier seront contenus à l'emprise du site. Toutefois, les travaux seront menés par secteur et la zone d'influence se déplacera au gré de l'avancée des travaux sans perturber en continu l'ensemble du site.

### Conclusions ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose t'elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- Non.** Vous pouvez passer à la partie « **Conclusions générales** »
- Oui.** Il est nécessaire de **compléter les parties suivantes**

## ETAPE 2

### Incidence(s) potentielle(s) de mon projet

#### 1- État des lieux de la zone d'influence

**Cf. plan de gestion du site du Gouffre validé en 2019**

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

#### 2-1-1- USAGES des espaces terrestres ou marins :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.



- Prairie de pâturage / fauche
- Culture (à préciser) : .....
- Chasse
- Pêche
- Conchyliculture
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Sylviculture
- Plage / Dune
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Construite (ex : parking) : ....Parkings, Maison du littoral (accueil du public)
- Non naturelle (ex : dépôt) : .....
- Autre (préciser l'usage) : Landes et pelouses littorales, espaces boisés
- Aucun

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

## 2-1-2 - MILIEUX NATURELS ET ESPECES présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction des documents a votre disposition (Documents d'objectifs, cartographie des habitats et des espèces...), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

### Définitions :

Le **Document d'Objectifs (DOCOB)** définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en oeuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COFIL). Il est validé par le préfet.

### Espèce d'intérêt communautaire (Définition juridique) :

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

### Habitat naturel d'intérêt communautaire :

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions bio géographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

### Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :

Habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière a leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signale par un \* dans les annexes I et II de la Directive « Habitats, faune, flore »).

### État de conservation :

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de

conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, pauvre ou mauvais.

TABLEAU MILIEUX NATURELS, PRESENTS SUR LA ZONE D'INFLUENCE :

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires
<b>Milieus ouverts ou semi-ouverts</b>	Pelouse		
	Pelouse semi-boisée		
	Lande	X	Landes sèches atlantiques (4030)
	Autre :.....		
<b>Milieus forestiers</b>	Forêt de résineux	X	Bois de Pin maritime
	Forêt de feuillus		
	Forêt mixte		
	Plantation		
	Autre :.....		
<b>Milieus rocheux</b>	Falaise		
	Affleurement rocheux		
	Grotte		
	Éboulis		
	Bloc		
	Autre :.....		
<b>Zones humides</b>	Fosse		
	Cours d'eau		
	Étang		
	Tourbière		
	Gravière		
	Prairie humide		
	Autre :.....		
<b>Milieus littoraux et marins</b>	Falaise et récif	x	Végétation chasmophytiques sur fissures des rochers (1230)
	Grotte		
	Herbier	x	Prés salés (1310)
	Plage et banc de sable	x	
	Dune	x	
	Vasière		
	Lagune	x	Lagunes littorales (1150) (prioritaire)
Autre : Laisse de mer.		Végétation des lasses de mers sur sable et galets (1210)	
<b>Autre type de milieu</b>	Tunnel		
	Autre :.....		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE, PRESENTES SUR LA ZONES D'INFLUENCE :

GROUPES D'Espèces	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<b>Amphibiens, reptiles</b>	Vipère péliade	X	Liste rouge nationale
	Orvet fragile	X	Liste rouge nationale
	Lézard vivipare	X	Liste rouge nationale

	Crapaud épineux	x	Liste rouge nationale
<b>Le Insectes</b>			
<b>Mammifères terrestres</b>	Loutre d'Europe	x	Annexe IV de la Directive Habitats, faune, flore
	Chauves-souris	X	Sp. De l'annexe IV de la directive habitat, faune, flore
<b>Oiseaux</b>	Grand gravelot	X	
	Aigrette garzette	X	Annexe 1 directive oiseaux
	Bernache cravant	X	
	Fauvette pitchou	X	Annexe 1 directive oiseaux
<b>Plantes</b>	Chou marin	x	Annexe 1
<b>Poissons</b>	Anguille	x	Liste rouge nationale/Liste UICN danger critique d'extinction

## 2- Incidences potentielles du projet

On pourra se référer au tableau de synthèse des incidences potentielles des différents types d'activités avec exemples.

*Exemples : retournement de prairie, manifestation, sentier de randonnée, construction.....*

*Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Réversible

Irréversible

Les déplacements de cheminements seront compensés par la restauration des zones érodées libérées de l'emprise de circulation piétonne. Le projet ne prévoit aucune destruction d'habitats puisque l'objectif du projet est de rendre compatible la fréquentation et la conservation des milieux et espèces. Certaines zones livrées à la fréquentation seront plus contraintes pour le public notamment sur le secteur de la pointe du Château à l'est du site.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Réversible

Irréversible

Les travaux seront menés sur la période d'octobre 2021 à mars 2022 donc hors période de reproduction des espèces et à la fin de la période de végétation.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Réversible

Irréversible

Les travaux seront menés par secteur et non simultanément sur l'ensemble du site. Des zones de remises seront donc possible pour la faune du site. Les impacts devraient être limités.

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés :

Non

Oui

A préciser : Pas de projets récents sur le site donc pas d'effets cumulés à prévoir.

## Conclusions ETAPE 2

Le projet peut-il avoir des incidences probables sur le ou les sites Natura 2000 ?

**Non.** Vous pouvez passer à la partie « **Conclusions générales** »

**Oui** . Il est nécessaire de **compléter la partie suivante**

## ETAPE 3

### Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences potentielles identifiées (dégradation, perturbation ...)

Il appartient au porteur du projet de proposer les mesures de correction ayant pour objectif d'atténuer ou supprimer les effets (ex : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives...)

- Exposé argumenté des mesures :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Conclusions générales

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le (les) site(s) Natura 2000.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

**Le projet est-il toujours susceptible d'avoir des incidences pendant ou après sa réalisation, ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ?**

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Le projet ne pourra être autorisé que sous réserve de respecter des conditions particulières.

Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Plérin

Signature :

Le (date) : 31 AOUT 2021



Cachet :

Pour la Directrice du Conservatoire  
du littoral et par délégation  
Le Délégué de Rivages  
Didier OLIVRY

### Nb : Rappel des pièces à joindre

#### - Tous projets :

- Descriptif du projet
- Carte de localisation précise du projet
- Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
- Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral...)

#### - Projets impactant un site Natura 2000 :

- Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
- Photos du site (sous format numérique de préférence), si jugées nécessaires.

